PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

Direction de l'environnement et du développement durable

Rouen, le 6 juillet 2009

Bureau du développement durable et des milieux naturels

Affaire suivie par Mr François Calentier Tél.: 02.32.76.53.92 - Fax: 02.32.76.54.60 Mél.:Francois.calentier@seine-maritime.pref.gouv.fr

> LE PREFET de la région de Haute-Normandie préfet de la Seine-Maritime

ARRETE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Commerce. Renouvellement de la Commission Locale de l'Eau.

Vu:

Le code de l'environnement, articles L 212- 4 et R 212-29 à 31,

L'arrêté préfectoral du 17 mars 2009 fixant la composition de la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée du Commerce,

Le courrier du 14 avril 2009 du maire d'Auberville la Campagne demandant son retrait de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vallée du Commerce,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

ARRETE

Article 1:

La composition de la Commission Locale de l'Eau fixée par arrêté préfectoral du 17 mars 2009, est modifiée par le retrait du collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux, de monsieur Samuel CRAQUELIN, maire d'Auberville-la-Campagne et par son remplacement par madame Martine BLONDEL, maire de Touffreville la Cable.

La liste de ce collège s'établit ainsi qu'il suit:

- Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux
- <u>1 représentants dont au moins la moitié est nommée sur proposition de l'association départementale</u> des maires de Seine Maritime
- 1-1 Monsieur Didier FERON Maire d'Anquetierville et Vice-président Communauté de Communes Caux Vallée de Seine
- 1-2 Monsieur Nicolas BEAUSSART Maire de Lillebonne
- 1-3 Monsieur Jean-Claude WEISS Maire de Notre Dame de Gravenchon
- 1-4 Monsieur Daniel DELAUNE Maire de Grandcamp
- 1-5 Monsieur Patrick PESQUET Maire de Saint-Jean-de-Folleville
- 1-6 Monsieur Hubert LECARPENTIER Mairie de Saint-Eustache-la-Forêt
- 1-7 Monsieur Dominique METOT Maire de Bolbec
- 1-8 Monsieur Jean-Pierre COMBRES Adjoint au Maire du Parc d'Anxtot
- 1-9 Monsieur Michel LE BER Maire de Mirville
- 1-10 Monsieur Hervé NIEPCERON Maire de Vattetot-sous-Beaumont
- 1-11 Monsieur Jacques DEMARE Maire de Bréauté
- 1-12 Monsieur Moïse COLOMBEL Maire de Saint-Gilles-de-la-Neuville
- 1-13 Monsieur Sylvain VASSE Maire de Graimbouville
- 1-14 Monsieur Moïse MOREIRA Maire de Petiville
- 1-15 Madame Martine BLONDEL, maire de Touffreville la Cable

Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé demeurent inchangées.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine Maritime (consultable sur le site Internet de la préfecture – publications légales - module RAA) et mis en ligne sur le site internet désigné par le ministère chargé de l'environnement, www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 4

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine Maritime, le sous-préfet du Havre, le président de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet Pour le préfet et par délégation le secrétaire général

Jean Michel Mougard